



L'ancien Directeur general de la Cameroon water utilities (Camwater) se propose de restituer au Trésor public une partie du montant volé pour lequel il est mis en jugement devant le tribunal criminel spécial (TCS).

Les débats dans l'affaire opposant Basile Atangana Kouna à l'Etat du Cameroun se sont toujours en cours au TCS. L'on doit attendre encore la position du ministère public sur l'offre de restitution de la somme de 1,2 milliard de francs au Trésor public formulée par Basile Atangana, ex ministre de l'Eau et de l'énergie et ancien D de la Camwater, selon le journal Kalara qui suit de très près cette affaire.

Et pour cause : le 24 mars dernier, le représentant du paquet a une nouvelle fois annoncé que ses «réquisitions ne sont pas prêtes», informe Kalara, l'hebdomadaire du monde politico-judiciaire qui précise que l'audience a été reportée le 5 et le 6 mai prochains.

Me Ayissi Atangana et ses confrères conseils de Basile Atangana Kouna ont, apprend-on toujours de Kalara, insisté sur le fait que leur client veut et tient à restituer le corps du délit. Ils ont même remis à la Cour, la pièce contenant les numéros de compte, concernant les modalités de paiement, qui ont été déposés au secrétariat du parquet par eux.

Seulement, écrit Kalara, en plus du refus de l'Etat, la Cameroon water utilities (Camwater) par

la voix de ses conseils s'est aussi opposé à la demande de l'ancien Minee. La Camwater souhaite que celle-ci soit purement et simplement rejetée. La raison étant qu'elle est en marge de la loi. Me Tchankou avocat de Camwater a souligné que ces biens n'appartiennent plus à l'accusé, une fois qu'ils été saisis par les juridictions compétentes.

Par la voix de ses avocats, l'ancien ministre avait déjà demandé aux juges d'ordonner « le déblocage partiel de ses comptes bancaires», lesquels avaient été bloqués par le Juge d'instruction lord de l'information judiciaire.

Basile Atangana Kouna espèrerait « y défalquer la somme de 1,2 milliard de FCFA qui sera directement viré dans les caisses publiques, représentant la restitution du corps du délit», note le journal de Christophe Bobiokono.